

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### HORAIRES DE L'ÉCOLE

Je dois être ponctuel(le) à tous mes cours et à toutes les activités selon l'horaire prévu.

#### Précolaire :

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<b>Arrivée des élèves</b>	8 h 10	12 h 59
<b>Début des cours</b>	8 h 45	13 h 03
<b>Fin des cours</b>	11 h 40	14 h 50
<b>Départ des élèves</b>	11 h 44	15 h 35

#### Primaire :

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<b>Arrivée des élèves</b>	8 h 10	13 h 14
<b>Début des cours</b>	8 h 20	13 h 17
<b>Fin des cours</b>	11 h 56	15 h 25
<b>Départ des élèves</b>	11 h 59	15 h 35

#### TSA :

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<b>Arrivée des élèves</b>	8 h 10	13 h 00
<b>Début des cours</b>	8 h 20	13 h 03
<b>Fin des cours</b>	11 h 56	14 h 51
<b>Départ des élèves</b>	11 h 59	15 h 00

Je dois entrer par la porte qui est assignée à mon groupe. **En cas de retard**, je dois entrer par la porte du secrétariat.

Mes parents doivent motiver toute absence ou tout retard par écrit ou par appel téléphonique. Tout départ hâtif doit aussi être motivé. Le numéro de téléphone pour rejoindre le secrétariat est le 450-492-3735, poste 1. Si votre enfant fréquente le service de garde, il faut ensuite peser 2 fois sur le carré.

## CIRCULATION ATOUR DE L'ÉCOLE

J'ai la permission de venir à l'école en vélo, en planche à roulettes ou en patins à roues alignées (le port du casque est recommandé) mais je dois entrer sur la cour en souliers. Si j'utilise ma bicyclette pour venir à l'école, je la range à l'endroit prévu à cette fin. Il est interdit de circuler à pied, en patins ou à vélo dans le débarcadère d'autobus et le stationnement. Je dois emprunter les trottoirs. Il est également interdit de circuler à vélo ou en patins à roulettes dans la cour d'école.

\*\* L'école n'est aucunement responsable des bris ou vols.

## DIRECTIVES POUR L'ÉLÈVE EN VOYAGE EN COURS D'ANNÉE

Si je quitte en voyage durant l'année scolaire ou que mon parent me donne la permission de m'absenter pour tout autre motif que maladie ou rendez-vous médical :

- Le titulaire de classe n'est pas tenu de fournir du travail scolaire, travaux et évaluations couvrant la période de mon absence.

Au retour à l'école, le titulaire n'est pas tenu de me fournir un service de récupération sur les notions enseignées durant mon absence. De plus, l'école n'est pas tenue de me fournir un service en orthopédagogie si des difficultés plus graves étaient constatées dues à mon absence.

## VISITE À L'ÉCOLE

**Lorsqu'un membre de ma famille se rend à l'école, avec ou sans rendez-vous, il doit toujours se présenter au secrétariat.** La personne présente verra à répondre à ses besoins. La présence des parents sur la cour est interdite. Si mon parent vient exceptionnellement me chercher à la fin des classes, il doit préalablement en avoir informé le SDG ou le secrétariat de l'école. Les surveillants aux autobus ne me laisseront pas quitter avec un adulte au débarcadère sans une autorisation préalable.

## TENUE VESTIMENTAIRE

Je m'abstiens de porter des jupes, shorts et chandails trop courts, des camisoles à bretelles fines et « sans dos », des chandails transparents, des vêtements aux messages violents ou vulgaires et des sandales « tong ».

Je laisse à mon casier casquette, chapeau ou autres.

Il m'est demandé de porter des bottes à l'extérieur lorsque la température l'exigera et des chaussures à l'intérieur. Le port du pantalon de neige est obligatoire pour jouer dans la neige, même au soccer.

## ÉDUCATION PHYSIQUE

Je suis tenu de changer mes vêtements à tous les cours (4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année, primaire et TSA).

La participation active et sécuritaire aux activités proposées est attendue de ma part en tout temps.

Je dois porter des souliers de course attachés et propres, des shorts ou pantalon de sport, un chandail à manches courtes et des bas. Je dois ranger le tout dans un sac résistant et identifié à mon nom pour ainsi éviter les pertes. Si j'ai les cheveux longs, je dois les attacher.

Afin d'assurer un retour adéquat et sécuritaire à l'activité physique lors de blessures ou maux particuliers, un **billet médical** est exigé pour motiver mon abstention aux cours.

Pour une question de sécurité, le « piercing » est interdit à l'école ainsi que les bijoux en éducation physique.

## COLLATION

J'apporte des aliments de valeur nutritive élevée comme :

- des fruits frais ou en compote;
- des légumes ou du jus de légumes;
- du lait, de la boisson de soya, du yogourt, du fromage;
- des produits céréaliers (barres de céréales aux fruits, muffin fait maison).

Pour plus d'informations : [Canada.ca/GuideAlimentaire](http://Canada.ca/GuideAlimentaire)

Cela favorise mes apprentissages, me permet d'avoir une attention soutenue et d'avoir plus d'énergie.

**Les aliments qui contiennent des noix et des arachides sont interdits à l'école.**

## OBJETS PERSONNELS

Je n'apporte pas un cellulaire, une montre intelligente, un appareil photo, un lecteur MP3, des jeux électroniques ou des jouets/objets de la maison.

Aucun **objet dangereux** n'est permis.